



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 013-211300447-20241107-DEC_2024_56-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/56

1.4 Autres types de contrat

**Approbation de l'offre de la société COUTOT-ROEHRIG, généalogiste
successoral pour la recherche d'origine de propriété, en vue de la mise en
œuvre d'une procédure de bien vacant et sans maître**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition faite par la société COUTOT-ROEHRIG enregistrée en mairie le 6 janvier 2023 sous la référence R2023-00058

Considérant la nécessité de rechercher l'origine de propriété des parcelles appartenant à SCI LA SOURCE, préalablement à la mise en œuvre d'une procédure de bien vacant et sans maître.

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition de la société COUTOT-ROEHRIG sise 21, rue Sylvabelle – 13 006 MARSEILLE et d'engager une recherche d'origine de propriété pour un montant total de mille huit cents euros hors taxes (1800,00 € HT) soit un montant total de deux mille cent soixante euros toutes taxes comprises (2160,00 € TTC)

Article 2 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du Budget Primitif 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS et Madame la Directrice du Service Urbanisme de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, au Service Urbanisme, et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 7 novembre 2024

Publié le 12 novembre 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 07/11/2024
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

DIRECTION RÉGIONALE MÉDITERRANÉE
Succursale de Marseille

Pascal CASILE
Directeur Régional

Pascal VERGNAS
Marie-Hélène ARNAUD
Marina CAMMARATA
Responsables de Secteur

Valérie TULLINI
Directrice des Recherches

21, rue Sylvabelle - BP 60030
13251 MARSEILLE Cedex 20
Tél. : +33 (0)4 91 13 95 30
Fax : +33 (0)4 91 53 75 15
E-mail : marseille@coutot-roehrig.com

Madame Charlotte PRADAL
Service Urbanisme
6 Bd Victor Jauffret
13450 GRANS

Marseille, le 5 janvier 2023

Paris

Amiens
Annecy
Avignon
Bayonne
Besançon
Bordeaux
Bourges
Caen
Clermont-Fd
Dijon
Grenoble
La Réunion
La Valette du Var
Le Mans
Lille
Limoges
Lyon
Marseille
Montpellier
Nancy
Nantes
Nice
Niort
Pau
Perpignan
Reims
Rennes
Rouen
Strasbourg
Toulouse
Tours
Vannes

SCI LA SOURCE Sci La Source
Objet : Mandat de recherche
Nos Réf. /316293-PV/MM

Madame,

Nous faisons suite à votre mail en date du 29 décembre 2022, et nous vous remercions de nous avoir mandatés dans le cadre de l'article 36 de la Loi du 23 juin 2006, à l'effet de procéder à :

- La recherche du propriétaire de la SCI LA SOURCE propriétaire des parcelles AN N°4, AN N°10 et AN N°22 situées au sein d'un lotissement dans la commune de GRANS.

Compte tenu des éléments que vous m'avez adressés, je vous prie de trouver ci-joint une proposition d'honoraires forfaitaires d'un montant de 1800,00 euros hors taxes, soit 2160,00 euros TTC.

Dès réception de cette proposition dûment approuvée nous pourrions démarrer nos recherches.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais pour faire le point sur l'état d'avancement de nos recherches.

Nous restons à votre entière disposition, et vous prions de croire, Mon Cher Maître, en l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Barcelone
Bruxelles
Gênes
Genève
Luxembourg
Madrid
Milan
Monaco
Rome
San Francisco
Turin
Venise

Pascal VERGNAS
pascal.vergnas@coutot-roehrig.com



RECHERCHES D'HERITIERS
 GENEALOGIE
 1894

21, boulevard Saint-Germain – 75005 PARIS
 Adresse postale : BP 92 – 75222 PARIS CEDEX 05 – Tél. : +33 (0)1 44 41 80 80 – Fax : +33 (0)1 43 29 16 17

Proposition d'honoraires forfaitaires

Dossier numéro : 316293-PV/MM

NATURE DE LA MISSION :

<input type="checkbox"/>	Vérification de dévolution successorale
<input type="checkbox"/>	Localisation
<input type="checkbox"/>	Etablissement origine de propriété
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres : Recherche du propriétaire de la SCI LA SOURCE

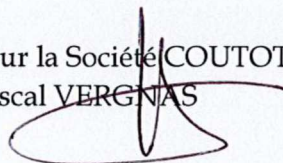
Concernant : La SCI LA SOURCE

MONTANT HT :	1800,00€
TVA à 20 % :	360,00€
MONTANT TTC :	2160,00€

A réception de votre accord sur ce devis, nous entamerons les recherches nécessaires.
 En vous remerciant de votre confiance, et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

LE(S) CLIENT(S) :
 M Philippe LEANDRI, Le Maire
 dûment habilité par décision municipale
 n°2024/56 du 07/11/2024

Pour la Société COUTOT- ROEHRIG :
 Pascal VERGNAS



Indiquer « Bon pour accord »

Bon pour accord

A Grans

Le 12/11/2024

Signature (s) :

A Marseille,
 Le 05/01/2023



En cas de litige relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat, l'héritier, conformément aux articles L.616-1 et suivants du Code de la Consommation, après réclamation infructueuse écrite auprès de la SAS COUTOT-ROEHRIG, pourra saisir le médiateur de la consommation, inscrit sur la liste nationale des médiateurs de la consommation constituée par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur Gérard Gaucher - Médiateur de la Consommation Généalogistes de France et Généalogie Professionnelle - 51 Chemin des Grands Moulins - 69400 Gleize <http://mediateurconso-genealogistesfrance.fr>
 Et/ou saisir la juridiction compétente de la contestation qu'il élève.
 N° TVA Intracom : FR57392672796

Siège Social : 21, boulevard Saint-Germain- 75005 Paris – Tél : +33 (0)1 44 41 80 80 – Fax : +33 (0)1 43 29 16 17 - SAS au Capital de 1.350.000 € - RCS Paris B 392 672 796